

**CONTENU DU DOSSIER**

**REMARQUE :** les documents en caractère gras peuvent être **téléchargés par les enseignants** sur le site [www.enseignementcatho-lyon.eu](http://www.enseignementcatho-lyon.eu) ; rubrique L'EMPLOI

- ⇒ Liste des membres de la commission diocésaine de l'emploi du premier degré
- ⇒ Tableau sur les congés « longue durée » et mises en disponibilité
- ⇒ **Circulaire concernant le Mouvement des enseignants : ATTENTION NOUVELLE PROCEDURE à suivre**
- ⇒ **Grille de calcul de l'ancienneté pour les enseignants n'étant pas inscrits au mouvement l'année dernière**
- ⇒ Etat « Mouvement du personnel 2012 » (fiche MP1)
- ⇒ Fiche « Libération de Poste » (fiches MP2 et MP2 bis)
- ⇒ Fiche « Demande de ré-emploi, intention de mutation, départ éventuel dans un autre département ou à la retraite » (fiches MP3 et MP3 bis)
- ⇒ Comparatif de l'organisation pédagogique Année 2011/2012 et Année 2012/2013 (fiche COMPARATIF)

**CALENDRIER DU MOUVEMENT**

concernant les seuls postes de titulaires vacants ou susceptibles de l'être

PROCEDURE	D.E.C.	I.A.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Date limite de réception</b> des déclarations des postes vacants ou susceptibles de l'être :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la D.E.C. : pour toutes les écoles (MP1)</li> <li>- par l'Inspection académique : pour les écoles sous contrat d'association</li> </ul> </li> <li>• <b>Date limite de réception</b> par la D.E.C. des fiches des enseignants au mouvement (MP2/MP3)</li> </ul>	Mardi 31 janvier 2012	Mardi 31 janvier 2012
Réunion technique avec l'I.A. de Lyon : pointage des postes déclarés dans les écoles sous C.A.	Vendredi 10 février 2012	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Publication des listes</b> des postes vacants ou susceptibles de l'être :               <ul style="list-style-type: none"> <li>par la D.E.C. : tous les postes</li> <li>par l'I.A. : postes sous contrat d'association seulement</li> </ul> </li> </ul>	Lundi 27 février	Lundi 27 février
<b>Commission de l'emploi DEC</b> : vérification de l'ancienneté des enseignants au mouvement	Mercredi 29 février	-
<b>Commission de l'emploi DEC</b> : validation de l'ordre de priorité	Mardi 13 mars	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Date limite de réception</b> : par la D.E.C. : des fiches de vœux de tous les enseignants au mouvement et par mail, des remarques préalables des chefs d'établissement.</li> <li>par l'Inspection académique : des enseignants postulant dans une école sous C.A.</li> </ul>	Lundi 26 mars	Lundi 26 mars
Transmission à l'Inspection académique, par le directeur de l'école d'accueil, des fiches de vœux académiques revêtues de <b>son visa</b> (pour les écoles sous contrat d'association seulement)	-	Mercredi 11 avril
Réunion technique avec l'I.A. de Lyon : ajustement ordre de priorité/candidats par emploi	Lundi 23 avril	
<b>Commissions de l'emploi DEC</b> pour le mouvement 1 : proposition des postes	Mardi et Jeudi 24 avril 10 mai	-
Envoi des propositions	A partir du 25 avril	-
Réunion technique avec l'I.A. de Lyon : préparation à la CCMD	lundi 14 mai et jeudi 21 juin	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Date limite de retour</b> à la D.E.C. des réponses aux propositions</li> </ul>	Lundi 21 mai	-
<b>Commissions de l'emploi</b> : suite propositions des postes et préparation CCMD	Mardi 22 mai	-
<b>C.C.M.D.</b> (pour les écoles sous contrat d'association)	Mercredi 23 mai	
Fin du délai de 15 jours accordé au chef d'établissement pour exprimer son désaccord sur une nomination à l'Inspection académique	Mardi 12 juin (mouvement 1) Mercredi 11 juillet (mouvement 2)	
Réunion technique avec l'I.A. de Lyon : fin Mouvement 1 + Mouvement 2 : proposition des postes (Intégration, maîtres suppléants titularisables (CDI) Lauréats CRPE)	Jeudi 14 juin	
<b>Commission de l'emploi DEC</b> : fin Mouvement 1 + Mouvement 2 : proposition des postes (Intégration, maîtres suppléants titularisables (CDI) Lauréats CRPE)	Mardi 19 juin	
<b>C.C.M.D.</b> : Examen des nominations de maîtres après réussite aux concours, maîtres en demande d'intégration, et maîtres suppléants titularisables (CDI)	-	Mercredi et jeudi 27 juin 23 août

☞ **Faire circuler le dossier complet à tous les enseignants de l'école, y compris ceux en congé.**

*N'hésitez pas à prendre contact avec Valérie Tollét, à la D.E.C., si vous avez le moindre problème pour remplir vos déclarations de postes.*